

Canned Smoke, Smoke Detector Tester  
**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

SDS0061FR

CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE 1907/2006 (REACH) & 2015/830

**1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale	Canned Smoke, Smoke Detector Tester..
Nom Commercial	Aero 300 –XXX (XXX indique les variantes client).
N° CAS	Mélange.
N° EINECS	Mélange.
No. D'Enregistrement d'REACH	Aucun attribué.

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation Identifiée	Simulation de fumée.
Utilisations Déconseillées	Rien de connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Identification de la société	Detectortesters (No Climb Products Ltd) Edison House 163 Dixons Hill Road Welham Green Hertfordshire. AL9 7JE. Royaume-Uni
Téléphone	+44 (0) 1707 282760
Fax	+44 (0) 1707 282777
Email	SDS@detectortesters.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tél. d'urgence	+44 (0) 1707 282760
----------------	---------------------

**2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Aérosol 3; Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Eye Irrit. 2; Provoque une sévère irritation des yeux.
-----------------------------------	--

**2.2 Éléments d'étiquetage**  
Pictogramme(s) de Danger



GHS07

Mention(s) d'Avertissement	Attention.
Mention(s) de Danger	H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseil(s) de Prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P251: Récipient sous pression - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P264: Se laver soigneusement les mains après manipulation.

## Canned Smoke, Smoke Detector Tester

P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Autres informations

Contient 14.5% en masse de composants inflammables. Conserver hors de la portée des enfants.

### 2.3 Autres dangers

Concentrations élevées: Peut provoquer somnolence et des vertiges.

## 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit tel qu'il est fourni: Aérosol.

### 3.1 Mélanges

Classification CE Non. 1272/2008

Composants Dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Pictogramme(s) de Danger et Mention(s) de Danger
1,1,1,2-tétrafluoroéthane	50 - 100	811-97-2	212-377-0	Aucun attribué	GHS04, Press. Gas; H280
Propane-2-ol	10 - 25	67-63-0	200-661-7	01-2119457558-25	GHS02, Flam. Liq. 2; H225, GHS07, Eye Irrit. 2; H319, STOT SE 3; H336

### 3.2 Autres informations

Pour le texte intégral de déclarations de risques et de dangers, consulter le chapitre 16.

## 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

Contact avec la Peau

Laver la peau à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion

Voie d'exposition peu probable.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

### 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- |   |                                  |  |
|---|----------------------------------|--|
| <b>5.1 Moyens d'extinction</b>  | Moyens d'Extinction Appropriés   | Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.  |
|   | Moyens d'extinction inappropriés | Rien de connu.   |
| <b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b> |                                  | L'échauffement peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement.   |
| <b>5.3 Conseils aux pompiers</b>  |                                  | Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Si cette action ne présente aucun danger, éloigner les conteneurs de la zone d'incendie, sinon exposés au feu, ils risquent d'éclater. |

### 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Le produit est un aérosol. Il est peu probable de présenter des risques de déversement ou de fuite. En cas de rupture, le contenu déversé devrait être maîtrisé comme tout déversement de solvant.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b> |  | Assurer une ventilation adéquate. Eviter l'inhalation de concentrations élevées de vapeurs. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.   |
| <b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>                           |  | Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.   |
| <b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>                         |  | Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides. |
| <b>6.4 Référence à d'autres sections</b>   |  | Consulter Aussi les Section: 8, 13.  |

### 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- |  |                          |  |
|--|--------------------------|--|
| <b>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>   |                          | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas percer ou brûler même après usage. Pratiquer une ventilation adéquate. Eviter l'inhalation de concentrations élevées de vapeurs. Éviter le contact avec les yeux. Eviter un contact prolongé avec la peau. Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver soigneusement les mains après manipulation. |
| <b>7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités</b> | Température de stockage  | Ambiante.<br>Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.   |
|  | Temps limite de stockage | Stable dans les conditions normales.   |
|  | Matières incompatibles   | Non attribué.  |
| <b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>  |                          | Simulation de fumée.   |

### 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	VLE (ppm)	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque
1,1,1,2-tétrafluoroéthane	811-97-2	1000	4240	-	-	LEP
Propane-2-ol	67-63-0	400	999	500	1250	LEP

LEP: Limite d'exposition Professionnelle (WEL: UK HSE EH40)

8.1.2 Valeur limite biologique Non fixé.

8.1.3 PNECs et DNELs Propane-2-ol

DNEL	Orale	Inhalation	Cutanée
Industrie - À long terme - Effets locaux	-	-	-
Industrie - À long terme - Effets systémiques	-	500 mg/m <sup>3</sup>	888 mg/kg poids du corps/jour
Consommateur - À long terme - Effets locaux	-	-	-
Consommateur - À long terme - Effets systémiques	26 mg/kg poids du corps/jour	89 mg/m <sup>3</sup>	319 mg/kg poids du corps/jour

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Pratiquer une ventilation adéquate.

##### 8.2.2 Équipement personnel de protection

Protection des yeux/du visage



Si le contact avec les yeux est probable: Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté).

Protection de la peau (Protection des mains/ Divers)



Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable.  
Gants: Caoutchouc nitrile, NBR.

Protection respiratoire



Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Manipulation de quantités plus importantes: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN14387 ou EN405) peut être approprié.

Dangers thermiques

Non applicable.

##### 8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

### 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé.

## Canned Smoke, Smoke Detector Tester

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-26 °C
Point d'éclair	13 °C
Taux d'Evaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable; testé conformément à la réglementation 2008/47/CE à l'Annexe 1.9.1(iii).
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Intervalle de limites d'Explosivité: 2.0 – 12.0 Vol-%
Pression de vapeur	5.2 bar @ 20 °C
Masse volumique	1.132 g/cm <sup>3</sup> @ 20 °C
Densité de vapeur	Non déterminé.
Densité relative	Non déterminé.
Solubilité(s)	Non miscible à l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé.
Température d'inflammation	425 °C
Température d'auto-inflammabilité	Le produit ne s'enflamme pas de manière spontanée.
Température de décomposition	Non déterminé.
Viscosité Cinématique	Non déterminé.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
<b>9.2 Autres informations</b>	
Solvants organiques - Contenu	14.8%

### 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Chaleur et lumière solaire directe.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Non attribué.
<b>10.6 Produit(s) de décomposition dangereux</b>	Aucuns produits de décomposition connus.

### 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>11.1 Informations sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	Faible toxicité aiguë.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Non irritante.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Eye Irrit. 2; Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Non sensibilisant pour la peau.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucune preuve d'action cancérogène.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non attribué.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Non attribué.
<b>11.2 Autres informations</b>	Aucun.

### 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

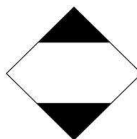
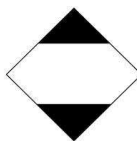
<b>12.1 Toxicité</b>	Peu toxique pour les organismes aquatiques.
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	Le produit est facilement biodégradable. Ne persistera vraisemblablement pas.
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>	Non miscible à l'eau. Le produit devrait être peu mobile dans le sol.
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas classé comme PBT ou vPvB.
<b>12.6 Autres effets néfastes</b>	Aucun.

### 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- |  |   |
|--|---|
| <b>13.1 Méthodes de traitement des déchets</b> | Recycler uniquement les emballages complètement vides. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides. Aérosol non vidé: Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. NE PAS mettre en décharge. |
| <b>13.2 Autres informations</b>                | L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.   |

### 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- |  |  |
|--|--|
| <b>14.1 Numéro ONU<br/>ADR, IMDG, IATA</b>   | UN 1950  |
| <b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies<br/>ADR<br/>IMDG<br/>IATA</b>                                 | 1950 AÉROSOLS<br>AÉROSOLS<br>AÉROSOLS, Non inflammable |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport<br/>ADR</b>  |  |
| Classe / Classification  | 2 5A Gaz.  |
| Étiquette  | 2.2  |
| <b>IMDG, IATA</b>  |  |
| Classe / Département   | 2.2  |
| Étiquette  | 2.2  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage<br/>ADR, IMDG, IATA</b>   | Aucun.   |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>   |  |
| Polluant Marin   | Non.   |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>  | Attention: Gaz.  |
| Code Kemlar  | -  |
| IMDG EMS   | F-D, S-U   |
| <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b> | Non applicable.  |
| <b>14.8 Autres informations<br/>ADR</b>  |  |
| Quantité limitée (QL)  | 1 L  |
| Catégorie de transport ADR<br>code de restrictions en tunnel   | 3<br>Non applicable en quantités limitées.             |
| <b>IMDG</b>  |  |
| Quantité limitée (QL)  | 1L   |



## Canned Smoke, Smoke Detector Tester

### IATA

Quantité limitée (QL)

1L



Règlement type de l'ONU

UN1950, AÉROSOLS, 2.2

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1 Règlements de l'UE

Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Erytistä huolta aiheuttavien aineiden ehdokasluettelo

REACH: LIITE XVII tiettyjen vaarallisten aineiden, valmisteiden ja tuotteiden valmistuksen, markkinoille saattamisen ja käytön rajoitukset

REACH: LIITE XIV luvanvaraisten aineiden luettelo  
Säännöllisesti päivitettävä yhteisön toimintasuunnitelma (CoRAP)

Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés.

Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés.

Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés.

Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés.

#### 15.1.2 Règlements nationaux

Wassergefährdungsklasse (Allemagne)

1,1,1,2-tetrafluoroéthane

Propane-2-ol

Instructions techniques relative à l'air

Rien de connu.

WGK classe 1

WGK classe 1

Classe	Proportion en %
NK	10 - <25

VOC-CH

VOC-EU

DanoisCode MAL

14.48%

167.3g/l

2-1

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non disponible.

## 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1 - 16.

### LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
WGK	Wassergefährdungsklasse (Allemagne)
VOC	Composés organiques volatils
Code MAL	Måleteknisk Arbejdshygienisk Luftbehov (Réglementation sur l'étiquetage relative aux dangers d'inhalation, Danemark)
ADR	Accord européen relative au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord européen relatif au Transport international des marchandises dangereuses par route)
IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses
IATA	Association du transport aérien international (IATA)
Aérosol 3	Aérosol Catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2

## Canned Smoke, Smoke Detector Tester

Press. Gas                    Gaz sous pression  
Flam. Liq. 2                Liquide Inflammable Catégorie 2  
STOT SE 3                 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. Catégorie 3

### Mention(s) de Danger

H225                        Liquide et vapeurs très inflammables.  
H280                        Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H319                        Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336                        Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Conseil(s) de Prudence

P280                        Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté).  
P337 + P313              Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### Dégagements de responsabilité

Les informations sont fondées sur les meilleures connaissances de No Climb Products Ltd et ses conseillers et sont données de bonne foi, mais nous ne pouvons pas garantir leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité et par conséquent nous déclinons toute responsabilité concernant les pertes ou les dommages résultant de l'utilisation de ces informations. Puisque les conditions d'utilisation sont en dehors du contrôle de la société et de ses conseillers nous déclinons toute responsabilité relative aux pertes ou aux dommages lorsque le produit est utilisé pour des fins autres que celles auxquelles il est destiné.

### Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.